

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO



RAPPORT D'ACTIVITES DU SECOND TRIMESTRE 2017
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO

JUILLET 2017

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	6
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	6
1.1.1. DOS reçues	6
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	7
1.2. Echanges d'informations.....	8
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES.....	10
2.1. Coopération internationale.....	10
2.2. Autres activités	11
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	11
2.2.2. Autres actions et rencontres	12
2.2.3. Suivi des déclarations de devises	14
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	16
CONCLUSION.....	17
ANNEXES.....	18

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BC/FT	Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds Européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. L'environnement socio-économique a été marqué au 2^{ème} trimestre 2017 par des évènements visant, entre autres, à renforcer la sécurité et le bien-être de la population ainsi qu'à consolider le cadre juridique national. Il s'agit notamment de :
 - la poursuite du renforcement de capacités des structures nationales à faire face aux menaces sécuritaires, en l'occurrence la participation, dans le cadre du projet GOGIN initié par l'Union Européenne, à un exercice d'entraînement d'envergure régionale dans les eaux territoriales béninoises et togolaises, en vue de renforcer le système opérationnel de la coordination et de la coopération entre les deux pays en cas de crises maritimes ;
 - la conduite d'une opération conjointe dénommée « Gbenondou 2017 » menée à Nangbété par les ministères en charge de la Sécurité du Togo et du Bénin, afin de lutter contre la criminalité transfrontalière dans les deux pays. Cette opération a conduit à des interpellations et à des saisies comprenant des motos et des armes ;
 - l'adoption par le Conseil des Ministres :
 - du projet de loi autorisant la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, signé à Séoul le 12 novembre 2012 ;
 - du décret portant institution de l'audit de la sécurité routière au Togo ainsi que celui portant institution et organisation du système d'information sur les accidents de la circulation au Togo ;
 - le vote par l'Assemblée Nationale :
 - la loi d'orientation sur la Société de l'Information au Togo (LOSITO), qui vise à définir les objectifs et les grandes orientations de ladite société ;
 - la loi relative aux transactions électroniques, qui a pour objectif d'offrir des niveaux de sécurité appropriés en fonction des besoins des usagers, de la sensibilité des données utilisées et du degré de risque juridique associé à la transaction.
 - le lancement du projet national « d'appui au marquage », à la réhabilitation et à la destruction des armes, munitions et autres matériels connexes au Togo, avec l'appui du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) ;

2. A l'interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
 - le traitement des DOS, dont le nombre s'est accru de quarante deux (42) nouvelles déclarations ;
 - la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
 - le renforcement des capacités du personnel de la Cellule.
3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois (03) parties comme suit :
 - les activités principales ;
 - la coopération internationale et les autres activités ;
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

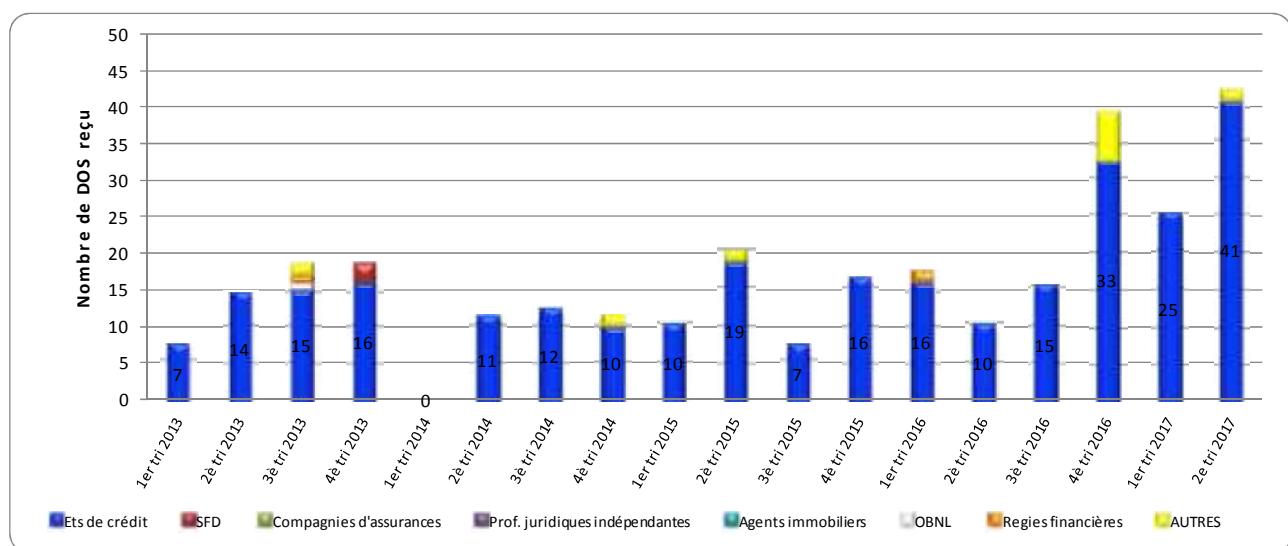
X 1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

4. Le 2^{ème} trimestre de l'année 2017 a enregistré quarante deux (42) opérations suspectes déclarées à la CENTIF-TG, portant le nombre total de DOS de l'année à soixante sept (67) au 30 juin 2017. Les DOS du trimestre sont en forte hausse de 68% par rapport aux vingt-cinq (25) du trimestre précédent et ont plus que quadruplé en comparaison aux dix (10) reçues à la même période de l'année précédente.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre sur les cinq (5) dernières années



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Quarante et une (41) de ces déclarations proviennent du système bancaire qui demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo, avec un nombre de banques déclarantes passé de cinq (05) au premier trimestre à quatre (04) au trimestre suivant. En outre, une (1) opération suspecte a été déclarée par l'Administration des Services Postaux durant le trimestre sous revue.
6. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 20,5 milliards de francs CFA.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

7. Les déclarations de soupçon enregistrées au 2^{ème} trimestre 2017 révèlent :
- 11 cas relatifs à l'escroquerie, faux et usage de faux ;
 - 2 cas d'infraction à la réglementation des changes ;
 - 29 cas d'opérations dont la justification des transactions reste à clarifier.

8. Concernant l'escroquerie, le faux et l'usage de faux, les faits concernent des individus qui ont présenté des chèques frauduleux à l'encaissement ou des documents commerciaux falsifiés ou des pièces d'identité douteuses ou encore ont encaissé des fonds à partir de cartes monétiques internationales frauduleuses. Ces déclarations portent sur un montant total de 13,5 milliards de francs CFA.
9. S'agissant des cas d'infraction à la réglementation des changes, ils sont relatifs à deux (02) retraits d'espèces par chèques bancaires pour l'achat de devises par des commerçants sur le marché non officiel. Les transactions objet de ces déclarations se chiffrent à 194,0 millions de francs CFA.
10. Les autres cas correspondant à la somme de 6,8 milliards de francs CFA concernent :
 - d'importants versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients ;
 - des réceptions de transferts rapides d'argent, sans lien apparent entre les donneurs d'ordre et les bénéficiaires ou au motif économique inexistant ou contradictoire. Certains de ces fonds reçus ont été ensuite déposés, à partir du Togo, sur des comptes bancaires ouverts dans un pays voisin ;
 - des transferts internationaux reçus sans motifs économiques réels ;
 - des fractionnements des émissions de transferts rapides de fonds dans la limite ne nécessitant pas la production de pièces justificatives requises ;
 - un client objet d'une procédure judiciaire notamment pour une infraction sous-jacente.
11. Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

12. Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet d'analyse sur la licéité ou non de l'activité et l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. En cas de confirmation de soupçon, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.
13. S'agissant des DOS reçues au cours du 2^{ème} trimestre 2017, elles sont toutes au stade d'investigation auprès de la Cellule.
14. Cependant, durant le trimestre sous revue, la commission d'analyse des DOS a tenu une (01) séance de travail consacrée à l'examen de deux (02) dossiers datant de 2016. Lesdits dossiers étant étroitement liés, ils ont fait l'objet d'un rapport conjoint transmis au Procureur de la République, marquant ainsi le point de départ d'une procédure judiciaire qui devrait aboutir à une condamnation.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

15. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et certaines fois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
16. Ainsi, au plan national, la CENTIF-TG a effectué sur la période sous revue, 486 réquisitions dont 433 adressées à des organismes financiers et 53 à l'administration publique. En retour, elle a enregistré 366 réponses, dont 307 se rapportent aux 486 demandes du 2^{ème} trimestre, situant le taux de réponse à 63%. 293 réponses des organismes financiers sont relatives à des demandes du trimestre sous revue, 55 au trimestre précédent et 1 à l'année 2016. Quant à l'administration publique, 14 de ses réponses sont afférentes au second trimestre et 3 au précédent.
17. A la fin des deux premiers trimestres, les demandes d'information de la Cellule durant l'année en cours, sur le plan national, se situent à 916 et les réponses y relatives à 643, soit un taux de 70%. S'agissant des demandes nationales reçues par la Cellule à fin juin, elles s'établissent à 2 et ont toutes été l'objet de réponses.
18. Les statistiques relatives aux échanges entre les acteurs nationaux, compilées au tableau suivant, dénotent d'une bonne collaboration.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations au plan national du 2^{ème} trimestre et à fin juin 2017

Destinataires	Demande	Requêtes envoyées durant le 2 ^{ème} trimestre				Requêtes reçues durant le 2 ^{ème} trimestre				Requêtes envoyées au cours de l'année, au 30 juin 2017				Requêtes reçues au cours de l'année, au 30 juin 2017									
		Réponse				Demande	Réponse		Demande	Réponse		Demande	Réponse		Demande	Réponse							
		Relatif		Total			Nombre	Taux		Nombre	Taux		Nombre	Taux									
		Nombre	Taux	Nombre	Taux																		
Administration	53	14	26%	17	32%	0	0	-	102	38	37%	2	2	100%									
EPNFD	0	0	-	0	-	0	0	-	1	0	0%	0	0	-									
Organismes financiers	433	293	68%	349	81%	0	0	-	813	605	74%	0	0	-									
Total	486	307	63%	366	75%	0	0	-	916	643	70%	2	2	100%									

Source : CENTIF-TG

19. Sur le plan international, au cours de la période sous-revue, la Cellule a adressé six (6) requêtes aux partenaires de cinq (5) pays [Singapour (1), Luxembourg (2), Ghana (1), Nigeria (1) et France (1)]. Durant cette même période, elle a reçu trois (3) réponses, respectivement de l'Angleterre, des Emirats Arabes Unis et du Mali, qui se rapportent toutes à des demandes du trimestre précédent.
20. A la fin des deux premiers trimestres, les demandes d'information de la Cellule adressées à ses homologues durant l'année en cours, se situent à 17 et les réponses y relatives à 5, soit un faible taux de réponse de 29%.
21. Dans le sens inverse, elle a reçu huit (8) demandes provenant du Bangladesh (3), de la Colombie (1), du Burkina (2), du Ghana (1) et des USA (1) et a transmis cinq (5) réponses, respectivement à destination des Iles Caïman (1), du Bangladesh (3) et de

- la Colombie (1). Parmi les renseignements transmis, quatre (4) correspondent à des demandes de la période sous-revue et une (1) à une requête introduite en 2016 par les Iles Caïman. Quant aux quatre (4) autres demandes reçues au cours de la période sous-revue, les recherches se poursuivent en vue de leur finalisation.
22. A fin juin, les demandes d'information reçues par la Cellule sur le plan international, durant l'année en cours, se situent à onze (11) et les réponses y relatives à cinq (5), soit un taux de réponse moyen de 45%.

Tableau 2- Point sur les échanges d'information à l'international du 2^{ème} trimestre et à fin juin 2017

Requêtes	Demande	Situation du 2 ^{ème} trimestre				Situation cumulée de l'année au 30 juin		
		Réponse				Demande	Réponse	
		Nombre	Taux relatif	Nombre Total	Taux absolu		Nombre	Taux
- du Togo aux autres CRF	6	0	0%	3	50%	17	5	29%
- des autres CRF au Togo	8	4	50%	5	63%	11	5	45%

Source : CENTIF-TG

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

23. Au cours de ce 2^{ème} trimestre 2017, la coopération internationale a été agrémentée essentiellement par la participation aux réunions des organes de LBC/FT du Groupe Egmont et du GAFI. L'économie de ces rencontres se présente comme suit.
24. Du 24 au 27 avril 2017, le Président de la Cellule a pris part à Moscou (Russie) à la réunion annuelle des experts de typologie et à l'atelier d'évaluation des risques organisée par le GAFI en collaboration avec le service fédéral de suivi financier de la Russie. Cet atelier visait à partager les connaissances, expériences et expertises en matière de risques et de tendances de BC/FT afin de renforcer la coopération internationale pour la LBC/FT. Les discussions ont porté notamment sur (i) la lutte contre l'Etat Islamique, (ii) la coopération nationale en matière de partage d'information, (iii) le financement de recrutement pour des fins terroristes, (iv) le BC/FT liés au trafic d'êtres humains et (v) les réseaux professionnels de BC et le rôle des intermédiaires d'ombre. Par ailleurs, un point a également été consacré à l'évaluation nationale des risques.
25. Du 7 au 12 mai 2017, le Président de la Cellule a conduit une délégation de sept (7) personnes provenant de la CENTIF-TG, du CIMSA ainsi que des départements ministériels en charge des finances et de la justice à la 27^{ème} plénière de la commission technique du GIABA tenue à Monrovia (Libéria). Les axes de débat en groupes techniques et en plénière ont porté notamment sur :
- le rapport d'activités de l'année 2016 du Directeur Général du GIABA ;
 - les évaluations mutuelles, spécifiquement le rapport de suivi de onze (11) pays dont le Togo ;
 - le processus et la procédure de suivi d'évaluation mutuelle révisée du GIABA et le calendrier du second tour des évaluations mutuelles ;
 - l'étude des projets de rapport, entre autres, sur les typologies de BC résultant de la contrefaçon des produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest ainsi que de l'évaluation de l'application des normes relatives aux obligations de connaissance de la clientèle et de vigilance envers le client et l'inclusion financière en Afrique de l'ouest.
26. Suite à l'analyse du 7^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Togo, la plénière a noté des progrès dans le dispositif de LBC/FT notamment, l'adoption des textes comme la loi portant ratification du protocole de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, la loi portant création du fichier national et des fichiers locaux du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et attributions des greffiers chargés de leur gestion et la loi portant ratification de la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique.

27. La plénière a exhorté le pays à adopter, dans les meilleurs délais, la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA, du 02 juillet 2015 du Conseil des Ministres de l'UEMOA. Le Togo a été également convié à mettre effectivement en œuvre les résolutions 1267 et 1373 du conseil de sécurité des nations unies et a été maintenu dans le processus de « suivi renforcé » en raison des faiblesses qui subsistent dans son dispositif de LBC/FT. A ce titre, le pays a été invité à soumettre son 8^{ème} rapport de suivi à la plénière de novembre 2017.
28. En marge de cette 27^{ème} plénière, le président a pris part à deux séances de travail organisées respectivement par le RECEN-UEMOA et le comité de pilotage du projet SAMWA de l'Union Européenne.
29. Du 08 au 09 juin 2017, le président a participé à la réunion des CRF francophones à Genève (Suisse). Cette session visait à partager les connaissances, expériences et expertises sur le dispositif LBC/FT mis en place dans les pays francophones dans le but de renforcer la coopération internationale et l'échange d'information en matière de LBC/FT. Cette rencontre a permis de discuter des thèmes relatifs à la LBC/FT notamment, la coopération internationale, l'expérience de la CRF de Suisse sur sa législation en matière de recouvrement des avoirs et de la CRF de Belgique en matière de coopération avec les institutions partenaires de LBC/FT.
30. Du 18 au 23 juin 2017, le correspondant national du GIABA a pris part à Valence (Espagne) à la Plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI). Cette session réalisée en faveur des organes de style GAFI et des membres associés visait à permettre aux participants de s'informer sur des questions émergentes relatives aux systèmes de LBC/FT et à la promotion de la coopération internationale et plus spécifiquement de comprendre les processus des évaluations mutuelles. La plénière a principalement débattu de la lutte contre le financement du terrorisme, en l'occurrence le partage des informations pertinentes entre pays en matière de gèle des fonds liés au terrorisme et a été marquée par la présentation des rapports de suivi du Danemark et de l'Irlande notamment. Elle a passé également en revue, les études de deux documents publics identifiant les juridictions qui peuvent présenter un risque pour le système financier international ainsi que celles impliquées dans la lutte stratégique contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

31. Les actions de formation et de sensibilisation du trimestre sous revue ont porté sur le renforcement de capacités du personnel de la Cellule et sont retracées ci-dessous.
32. Du 22 au 25 mai 2017 à Dakar, deux analystes ont pris part à l'atelier de formation sur la lutte contre le financement du terrorisme organisé par CANAF et TRACFIN. Cet atelier visait à partager les expériences et à renforcer les capacités des enquêteurs et analystes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du

terrorisme. Les participants ont eu à aborder les thématiques relatives au renseignement financier ainsi qu'à la coopération nationale et internationale dont certaines sont listées ci-après :

- le partenariat avec les entités déclarantes et les organismes de supervision en vue de l'amélioration de la qualité et des délais de transmission des DOS ;
- l'analyse des DOS et des informations sur le financement du terrorisme y compris l'utilisation des sources d'informations ouvertes ;
- la communication du renseignement financier aux organismes d'application de la loi ;
- le renforcement de la collaboration à l'échelle nationale, afin de lutter plus efficacement contre le terrorisme.

33. Du 12 au 15 juin 2017, la CENTIF a délégué un informaticien à l'atelier de formation sur la cyber sécurité à Abuja (Nigéria). Cette rencontre, organisée par le département d'État Américain, visait à fournir aux participants les outils nécessaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la Cyber sécurité. Il est ressorti des discussions que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la cyber sécurité nécessite l'existence d'une culture de cyber sécurité basée entre autres sur des stratégies et politiques de lutte, la disponibilité de ressources, la gestion des risques et la résilience opérationnelle ainsi que l'existence d'un partenariat clé.

34. Du 12 au 14 juin, les membres et le personnel d'appui de la Cellule ont pris part à l'atelier régional du GIABA sur la prévention de l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif à des fins terroristes. Organisé à Lomé (Togo) par le GIABA, cet atelier a regroupé les acteurs des pays membres impliqués dans la LBC/FT, en provenance notamment des ministères en charge de la gestion des OBNL, des fédérations des ONG, des organes de supervision des OBNL ainsi que des cellules de renseignements financiers. Il avait pour objectif de sensibiliser les acteurs sur les risques d'utilisation abusive des OBNL à des fins terroristes. Plus de quarante participants ont bénéficié des communications et du partage d'expériences relatives au mécanisme de lutte contre le financement du terrorisme à travers les OBNL, dans le monde et en Afrique.

2.2.2. Autres actions et rencontres

35. Durant la période sous revue, la CENTIF a entamé le processus de l'évaluation nationale des risques (ENR) et a également participé à d'autres rencontres portant notamment sur la LBC/FT ainsi que sur d'autres sujets d'intérêt pour la Cellule.

36. En mai, la Cellule a enclenché le processus de l'ENR en transmettant les courriers de demande d'assistance technique et financière à la banque mondiale, à l'ONUDC et au GIABA pour la conduite de cette évaluation. Des travaux sont également en cours au sein de la Cellule pour la mise en place des structures devant conduire l'exercice. Il

s'agit notamment de la coordination, du comité technique, du secrétariat et des groupes de travail devant regrouper tous les acteurs de la LBC/FT.

37. Le 8 mai, le Secrétaire Général de la Cellule a participé à une séance de travail avec une mission du Millenium Corporate Challenge (MCC), dans le cadre du processus d'éligibilité aux programmes du MCC dans lequel le Togo s'est engagé. Cette mission vise à faire le point des réformes entreprises par le Togo en matière de lutte contre la corruption afin d'aider le pays à obtenir la note nécessaire pour accéder au programme Compact. Les discussions ont porté notamment sur la mission de la Cellule dans le cadre de la lutte contre la corruption, l'état de la coopération nationale et internationale de la Cellule ainsi que les transactions financières en devises.
38. Le chef bureau des analystes a participé, du 23 au 26 mai, à l'atelier de revue de la performance des réformes et de la validation de la matrice unifiée actualisée des reformes pour la période triennale 2017-2019. Organisé par le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF) au profit des différents départements ministériels, cet atelier avait pour objectif d'évaluer les reformes mises en œuvre au cours de l'année 2016 dans les différents départements ministériels et institutions de l'Etat. Les travaux en plénière et en commission ont permis aux participants d'apprécier la performance des reformes, de prendre des dispositions pour accélérer celles en cours, de proposer de nouvelles pour la période 2017-2019 et de procéder à la validation des plans de travail ainsi que du budget annuel 2017 desdites réformes.
39. Le 30 mai, s'est tenue dans les locaux de la cellule, une réunion avec les correspondants de la CENTIF-TG. En raison de l'absence de la majorité desdits correspondants, les sujets prévus à l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés et il a été décidé qu'une nouvelle rencontre soit convoquée après la mise à jour de la liste des correspondants, suivant les noms qui seront communiqués par leurs structures de provenance.
40. Le 1er juin, la CENTIF-TG a accueilli une délégation de la Banque Populaire pour l'Epargne et le Crédit (BPEC) conduite par son Directeur Général. Les discussions ont porté sur le respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans le cadre de l'établissement de partenariat avec d'autres organismes financiers.
41. Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, la CENTIF a accueilli à son siège, le 12 juin le conseiller économique de l'Ambassade de France pour une prise de contact en vue de discerner la collaboration éventuelle qui pourrait exister entre les deux institutions.
42. Durant le trimestre sous revue, outre les activités sus-évoquées, la Cellule a également procédé à l'analyse des statistiques sur les sorties de devises. En dépit des efforts fournis par la Cellule pour disposer des données sur les sorties de devises effectuées par toutes les postes frontières du pays, seules celles enregistrées à la frontière aérienne sont disponibles à ce jour et sont retracées ci-après.

2.2.3. SUIVI DES DECLARATIONS DE DEVISES

43. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 2^{ème} trimestre 2017 révèle que :
- 471 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 466 le trimestre précédent ;
 - les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA portent sur un total de 65,1 milliards de francs CFA, en baisse de 30,1% par rapport aux 93,9 milliards de francs CFA enregistrés au trimestre précédent. Comparées à la même période de l'année précédente où elles se chiffraient à 113,1 milliards de francs CFA, ces sorties de fonds en espèces ont été réduites de 42,4%. Durant le trimestre sous revue, les Emirats Arabes Unis sont la principale destination des devises enregistrées, qui sont constituées en majorité de dollars US.
44. L'importance des sorties de billets étrangers, dans un contexte marqué par l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes, continue de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers.
45. Il importe que des mesures vigoureuses soient prises, notamment par les services douaniers, en vue du respect des dispositions relatives à la sortie des devises par les voyageurs.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

46. Le fonctionnement de la CENTIF-TG est tributaire d'insuffisances d'ordre structurel résumées au tableau ci-dessous. Parmi celles-ci, l'adoption des projets de textes juridiques visant à améliorer le dispositif de LBC/FT au Togo reste la principale préoccupation. Le déclassement du Togo dans le processus de « suivi renforcé » accentue l'urgence de ce besoin. Les plaidoyers se poursuivent pour remédier à ces difficultés.
47. Il est à noter que les changements intervenus dans l'équipe de gestion de la Cellule restent à être formalisés à travers la nomination par décret de quatre (04) des membres, dès l'adoption du projet de loi uniforme relatif à la LBC/FT, du 02 juillet 2015 du Conseil des Ministres de l'UEMOA.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif de LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Internaliser le projet de loi uniforme portant LBC/FT adopté par le Conseil des Ministres de l'Union le 02 juillet 2015 • Adopter les projets de textes proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA • Régulariser la désignation des membres non nommés par décret • Réaliser l'évaluation nationale des risques
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) • Vulgariser davantage les textes • Former les acteurs et sensibiliser le grand public • Instituer un cadre d'échanges périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les subventions de la CENTIF-TG et du Comité interministériel • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel existant • Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

48. En définitive, ce 2^{ème} trimestre de l'année 2017 a été marqué essentiellement par un accroissement des déclarations d'opérations suspectes ainsi que par le déclenchement du processus de conduite de l'ENR.
49. Le nombre des DOS, en hausse de 68% par rapport au trimestre précédent, témoigne de l'intérêt que portent les assujettis à la menace de BC/FT. Cependant, la faiblesse de la diversité des déclarants souligne le défaut d'appropriation du dispositif de LBC/FT par tous les assujettis ainsi que la nécessité de les former et de les sensibiliser sur le sujet. En outre, les cas signalés durant cette période révèlent l'importance d'actes d'escroquerie, de faux et usage de faux, soulignant la nécessité pour les assujettis de redoubler de vigilance pour ne pas être victimes ou servir de canal de perpétration de ces faits. L'attention desdits assujettis devra être attirée sur ces actes. De même, l'exploitation des DOS durant le trimestre sous revue a abouti à la transmission d'un rapport à la justice, afin que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes suspectées.
50. S'agissant de l'ENR, sa conduite reste tributaire essentiellement de la disponibilité de ressources financières adéquates ainsi que de l'accompagnement technique des partenaires, notamment la banque mondiale qui doit mettre l'outil technique d'évaluation à la disposition du Togo.
51. L'adoption des projets de textes visant une meilleure conformité du dispositif national de LBC/FT aux standards internationaux, en particulier le projet de loi uniforme relative à la LBC/FT, du 02 juillet 2015 du Conseil des Ministres de l'UEMOA, demeure le défi majeur. Le vote desdits textes devrait favoriser le reclassement du Togo, du processus de « suivi renforcé » à celui de « suivi régulier accéléré », à la prochaine session plénière du GIABA prévue en novembre 2017.



Fait à Lomé, le 2017

Le Président de la CENTIF-TG

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	41	20 440 972 214
Systèmes financiers décentralisés	-	-
Compagnies d'assurance	-	-
Professions juridiques indépendantes	-	-
Agents immobiliers	-	-
Organisation non gouvernementale	-	-
Regies financières	-	-
Autres	1	18 700 000
Total	42	20 459 672 214

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	11	13 481 606 267
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	2	194 002 240
Autres	29	6 784 063 707
Total	42	20 459 672 214

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS reçues au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	-	-
DOS en cours de traitement	42	20 459,7
Rapports transmis au Procureur	-	-

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information du 2ème trimestre 2017

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Afrique	2	2
Autres pays de l'UEMOA	1	
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		2
Autres pays d'Afrique	1	
Europe	1	3
Amérique	2	
Asie	3	1
Océanie		
TOTAL	8	6

Source : CENTIF-Togo